

# Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds

FNB DESJARDINS

Au 30 juin 2024

Le présent Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds contient les faits saillants financiers, mais non les États financiers intermédiaires ou annuels du fonds d'investissement. Vous pouvez obtenir les États financiers intermédiaires ou annuels gratuitement, sur demande, en vous adressant à votre représentant financier, en composant le 514 350-8686, ou sans frais au 1 877 353-8686, ou en visitant [FNBDesjardins.com](http://FNBDesjardins.com) ou [sedarplus.ca](http://sedarplus.ca), ou en nous écrivant à [FNBInfo@desjardins.com](mailto:FNBInfo@desjardins.com) ou à l'adresse suivante : 1, Complexe Desjardins, Tour Sud, 25<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H5B 1B2.

Vous pouvez également obtenir de cette façon les politiques et procédures de vote par procuration, le dossier de vote par procuration et l'information trimestrielle sur le portefeuille.

## REMARQUE À L'ÉGARD DES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent rapport peut renfermer des déclarations prospectives sur le FNB, son rendement futur, ses stratégies ou perspectives et les mesures que pourrait prendre le FNB. Les termes « peut », « pourrait », « voudrait », « supposer », « perspectives », « croire », « compter », « prévoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention », « prévision » et « objectif » ainsi que les termes et expressions semblables désignent des déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives ne garantissent pas le rendement futur du FNB. Elles sont assujetties à des incertitudes et à des risques intrinsèques concernant le FNB et les facteurs économiques en général, de sorte que les prévisions, projections et autres déclarations prospectives pourraient ne pas se matérialiser. Le lecteur est prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations puisque les événements et les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux qui sont énoncés ou prévus dans les déclarations prospectives du FNB en raison, mais sans s'y limiter, d'importants facteurs comme les conditions générales économiques, politiques et des marchés au Canada, aux États-Unis et à l'échelle internationale, les taux d'intérêt et de change, les marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, les modifications apportées aux lois et aux règlements, les jugements d'ordre judiciaire ou réglementaire, les poursuites judiciaires et les catastrophes.

Le lecteur est prié de noter que la liste susmentionnée des facteurs importants susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Avant de prendre toute décision de placement, le lecteur est également incité à examiner attentivement ces facteurs ainsi que d'autres facteurs. Toutes les déclarations prospectives peuvent être modifiées sans préavis et sont émises de bonne foi en date du présent rapport sans aucune responsabilité légale et le lecteur ne doit pas s'attendre à ce que ces déclarations soient mises à jour, complétées ou révisées en raison de nouveaux renseignements, de nouvelles circonstances, d'événements futurs ou autres, à moins que la législation applicable prévoie une telle obligation.

# FNB Desjardins IR Canada trajectoire zéro émission nette (DRMC)

(auparavant FNB Desjardins IR Indice Canada faible en CO<sub>2</sub>)

## ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Desjardins Société de placement inc. (DSP) est ravie de vous présenter le Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds (le RIDRF) pour le FNB Desjardins IR Canada trajectoire zéro émission nette (auparavant FNB Desjardins IR Indice Canada faible en CO<sub>2</sub>) (le FNB). Vous et votre conseiller financier pouvez utiliser les renseignements du présent rapport ainsi que les états financiers annuels et intermédiaires du FNB pour évaluer son rendement et l'intégration de votre placement dans le FNB en fonction de votre planification financière générale. Le FNB est un fonds négocié en bourse qui est transigé à la Bourse de Toronto (TSX). Les investisseurs achètent et vendent généralement des parts du FNB par l'entremise d'un courtier. Le symbole boursier (TSX) du FNB est DRMC.

Le présent rapport comprend les sections suivantes :

- Objectif et stratégies de placement
- Risque
- Résultats d'exploitation
- Événements récents
- Opérations entre parties liées
- Faits saillants financiers
- Frais de gestion
- Rendement passé
- Sommaire du portefeuille de placements

### Objectif et stratégies de placement

Le FNB Desjardins IR Canada trajectoire zéro émission nette cherche à procurer une plus-value du capital à long terme et à réduire progressivement les émissions financées du portefeuille tout en gérant le risque actif. À cette fin, il investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres liés à des capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation au Canada tout en s'assurant que tous les émetteurs inclus respectent les normes ESG préétablies.

La stratégie de placement du FNB Desjardins IR Canada trajectoire zéro émission nette consiste à investir, directement ou indirectement, dans un portefeuille de titres de capitaux propres choisis par le gestionnaire. Les titres qui seront sélectionnés pour le portefeuille du FNB seront des actions de sociétés à grande et à moyenne capitalisation. Le gestionnaire prend également en considération le risque et les occasions liés au carbone en visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de portées 1, 2 et 3 en suivant une trajectoire graduelle et constante en vue d'atteindre un objectif intermédiaire de réduction de 50 % d'ici 2030, ou vers cette date et, ultimement, en vue d'atteindre une cible de zéro émission nette d'ici 2050, ou vers cette date, par rapport à l'année de référence 2020. Afin d'atteindre la cible de zéro émission nette, le FNB réduira ses émissions financées absolues soit en travaillant de concert avec les émetteurs pour réduire son empreinte carbone, soit en augmentant l'allocation à d'autres sociétés comparables dont les émissions sont plus faibles.

### Risque

Les risques inhérents à un placement dans le FNB sont décrits dans le prospectus et aucun changement apporté au FNB au cours de la période n'a eu une incidence considérable sur le niveau de risque du FNB.

### Résultats d'exploitation

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour la période se terminant le 30 juin 2024 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

## Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	6,23
MSCI Canada IMI Total Return (indice de marché)	6,50
Écart	-0,27
Frais de gestion	-0,07
Autres facteurs divers	-0,20

Les actions mondiales ont poursuivi leur reprise, enregistrant même de nouveaux records sur de nombreux marchés. Les bénéfices des entreprises qui ont été meilleurs que prévu, le ralentissement de l'inflation ainsi que la fin du cycle de resserrement des politiques monétaires expliquent en partie les rendements positifs des indices boursiers pour cette première moitié d'année. De son côté, l'indice boursier canadien a connu une progression importante grâce aux gains enregistrés dans les secteurs de l'énergie et des matériaux.

À l'instar du marché boursier canadien, le FNB Desjardins IR Canada trajectoire zéro émission nette a affiché un rendement positif pour le premier semestre de cette année. En termes relatifs, celui-ci affiche un rendement inférieur à l'indice de référence, une situation attribuable à la sélection des titres dans le secteur de l'énergie. Par exemple, la sous-pondération des titres de Suncor Énergie et de Cenovus Energy, qui ont connu un très bon semestre, a pénalisé le rendement.

Au 30 juin, un titre était exclu du portefeuille en respect du positionnement du Mouvement Desjardins sur le tabac, les armes et le charbon thermique, et 15 titres étaient exclus de la stratégie en raison de leur mauvais bilan ESG. Par exemple, l'entreprise NGEx Minerals a été écartée, ses résultats ESG ayant été jugés insuffisants. Enfin, le FNB respecte son plan de réduction progressive des émissions carbone.

Bien que les marchés boursiers aient connu une forte progression en début d'année à la faveur de données économiques positives et d'un probable atterrissage en douceur de l'économie en 2024, les valorisations élevées des actions de certaines sociétés qui évoluent dans le secteur de la technologie pourraient limiter le potentiel de croissance. Dans un contexte économique aussi complexe, une approche prudente est de mise pour les investisseurs.

Tous les émetteurs inclus dans le portefeuille du FNB respectent des normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) préétablies. Ces normes ESG préétablies prévoient l'exclusion des sociétés impliquées dans des controverses importantes, la production ou la fabrication de tabac ou la production ou la fabrication d'armes controversées. Ces normes prévoient également l'exclusion des sociétés ayant un score ESG trop faible. Les sociétés dont l'intensité carbone est trop importante sont également exclues.

Conformément à la politique en matière de distribution du FNB, celui-ci doit distribuer un revenu net et des gains en capital réalisés nets suffisants pour qu'il ne soit pas tenu de payer d'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les sommes incluses dans le calcul du revenu net et des gains en capital réalisés nets du FNB pour une année d'imposition donnée, qui doivent être distribuées conformément à la politique en matière de distribution, comprennent parfois des montants qui n'ont pas été réellement reçus par le FNB.

Le FNB peut emprunter des montants en espèces, en vertu des restrictions du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le Règlement 81-102), en tant que mesure temporaire visant à financer des demandes de rachat de parts ou pour régler des opérations de portefeuille du FNB. L'emprunt à ces fins ne peut être encouru que sur une base temporaire et ne peut excéder 5 % de l'actif net du FNB.

**FNB DESJARDINS IR CANADA TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRMC)**  
(AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR INDICE CANADA FAIBLE EN CO<sub>2</sub>)

## Événements récents

### Comité d'examen indépendant

Conformément au Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement (le Règlement 81-107), le gestionnaire du FNB a mis sur pied un comité d'examen indépendant (le CEI) afin qu'il examine toutes les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises et qu'il approuve ou qu'il émette des recommandations, selon la nature de la question de conflit d'intérêts.

Le tableau ci-dessous présente les membres du CEI des FNB gérés par DSP (ce qui comprend ce FNB) pendant la totalité ou une partie de la période terminée le 30 juin 2024 :

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	POSTE
Marie Giguère <sup>1</sup>	Montréal (Québec)	Administratrice indépendante
Caroline Bineau <sup>2</sup>	Saint-Constant (Québec)	Consultante indépendante
Marco Bouchard <sup>3</sup>	Sainte-Julie (Québec)	Administrateur indépendant
Jean-Pierre Duguay <sup>4</sup> , président	Saint-Lambert (Québec)	Administrateur de sociétés
Claude Caty <sup>4</sup>	Anjou (Québec)	Administrateur de sociétés
Diane Fleurent <sup>4</sup>	Verdun (Québec)	Administratrice de sociétés

<sup>1</sup> Fin de mandat en date du 31 mars 2024.

<sup>2</sup> Fin de mandat en date du 10 avril 2024.

<sup>3</sup> Renouvellement de mandat pour trois ans en date du 10 avril 2024.

<sup>4</sup> Nomination pour un mandat de trois ans en date du 13 juin 2024.

### Changement de l'objectif de placement et des stratégies de placement

Le 15 septembre 2023, les objectifs et stratégies de placement du FNB ont été modifiés. Le FNB a également changé de nom pour refléter son nouvel objectif de placement. Pour plus de détails sur la modification approuvée, voir la modification No. 1 datée du 15 septembre 2023 au prospectus des FNB daté du 27 juillet 2023 disponible sur [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) et [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com).

### Changement de gestionnaire du Fonds

Le 1<sup>er</sup> février 2024, Desjardins Société de placement inc. a remplacé Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. Desjardins Société de placement inc. est membre du même groupe que Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.

## Opérations entre parties liées

### Gestionnaire et conseiller en placements

Le gestionnaire a pris l'initiative de fonder et d'organiser les FNB Desjardins et en est le promoteur au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. DSP est le gestionnaire et le promoteur des FNB Desjardins, en plus d'assurer leur administration. DSP est inscrit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement dans les provinces suivantes : Québec, Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador. DGIA est désigné comme mandataire pour agir en tant que gestionnaire de portefeuille et est inscrit à ce titre dans chacune des provinces et chacun des territoires du Canada. DGIA est également inscrit à titre de gestionnaire d'opérations sur marchandises en Ontario, de gestionnaire de portefeuille en dérivés au Québec, de courtier sur le marché dispensé au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, et de gestionnaire de fonds de placement en Ontario, en Alberta, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec. DGIA est un

gestionnaire de placement canadien. Ses clients comprennent des caisses de retraite, des fondations, des fiducies, des réserves de sociétés d'assurances, des sociétés et des fonds communs de placement. Le FNB paie des frais de gestion annuels à DSP en échange de ses services. DSP rémunère DGIA pour ses activités de gestion de portefeuille.

DSP est une filiale en propriété exclusive indirecte du Mouvement Desjardins et a obtenu des autorités de réglementation le droit :

- d'acheter, de vendre et de détenir des titres de certains émetteurs qui sont liés directement ou indirectement au Mouvement Desjardins ;
- d'investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'une entité apparentée au gestionnaire agit à titre de preneur ferme à l'occasion du placement ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement ;
- d'acheter et de vendre des titres de créance sur le marché secondaire auprès de courtiers apparentés qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créances canadiens.

Conformément aux instructions permanentes du CEI, lorsqu'ils décident d'effectuer une opération avec des parties liées pour le Fonds, le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds doivent respecter les politiques et les procédures écrites du gestionnaire qui régissent les opérations avec des parties liées, et faire périodiquement rapport au CEI, en indiquant chaque cas où le gestionnaire s'est fondé sur les instructions permanentes et en précisant si l'opération visée a été conforme aux politiques et aux procédures applicables.

Les politiques et les procédures applicables visent à assurer que chaque opération avec des parties liées i) est faite libre de toute influence du gestionnaire, d'un membre du même groupe que le gestionnaire ou du gestionnaire de portefeuille et ne tient compte d'aucune considération se rapportant au gestionnaire, à un membre du même groupe que le gestionnaire ou du gestionnaire de portefeuille, ii) représente l'appréciation commerciale du gestionnaire de portefeuille sans influence autre que l'intérêt du Fonds, et iii) aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

DSP a accepté d'assumer les frais et les dépenses du FNB, à l'exception des dépenses liées à la mise en place et aux activités permanentes d'un CEI, en vertu du Règlement 81-107, des courtages, des commissions, des impôts sur le revenu, des impôts retenus, des taxes de vente harmonisées applicables (TVH), de la taxe sur les produits et services (TPS) ou d'autres taxes sur les ventes.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire sont de :

	30 JUIN 2024	31 DÉCEMBRE 2023
	\$	\$
<b>CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)</b>	<b>3 901</b>	8 865

### Fiduciaire

Fiducie Desjardins inc. agit à titre de fiduciaire des FNB Desjardins. Le fiduciaire peut démissionner en remettant un préavis de 90 jours aux porteurs de parts et au gestionnaire. La déclaration de fiducie prévoit que le fiduciaire est tenu d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de chaque FNB Desjardins et de s'acquitter de ses fonctions conformément à la norme de diligence qu'une personne raisonnablement prudente respecterait dans les circonstances. De plus, la déclaration de fiducie renferme d'autres dispositions usuelles limitant la responsabilité du fiduciaire et indemnisant le fiduciaire quant à certaines responsabilités qu'il contracte dans l'exercice de ses fonctions de fiduciaire.

**FNB DESJARDINS IR CANADA TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRMC)**  
(AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR INDICE CANADA FAIBLE EN CO<sub>2</sub>)

## FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état des données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour le dernier semestre et les cinq dernières périodes, le cas échéant.

### Actif net par part<sup>1)</sup>

DÉBUT DES OPÉRATIONS EN SEPTEMBRE 2018	30 JUIN 2024 \$	31 DÉC. 2023 \$	31 DÉC. 2022 \$	31 DÉC. 2021 \$	31 DÉC. 2020 \$	31 DÉC. 2019 \$
Actif net au début de la période	<b>26,36</b>	23,74	27,47	21,64	20,70	17,74
<b>Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :</b>						
Revenus	<b>0,43</b>	0,87	0,75	0,76	0,71	0,66
Gains (pertes) réalisés(e)s	<b>0,60</b>	0,86	0,65	0,55	(0,31)	0,71
Gains (pertes) non réalisés(e)s	<b>0,64</b>	1,68	(4,69)	4,79	1,81	1,14
Charges	<b>(0,02)</b>	(0,04)	(0,04)	(0,06)	(0,06)	(0,06)
<b>Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation<sup>2)</sup></b>	<b>1,65</b>	3,37	(3,33)	6,04	2,15	2,45
<b>Distributions :</b>						
du revenu de placement (excluant les dividendes)	—	—	—	—	—	(0,58)
des dividendes	<b>(0,34)</b>	(0,75)	(0,72)	(0,57)	(0,59)	(0,43)
des gains en capital	—	(1,06)	(0,50)	(0,26)	—	—
remboursement de capital	—	—	—	—	(0,01)	(0,06)
<b>Distributions totales<sup>3)</sup></b>	<b>(0,34)</b>	(1,81)	(1,22)	(0,83)	(0,60)	(1,07)
<b>Actif net à la fin de la période indiquée</b>	<b>27,66</b>	26,36	23,74	27,47	21,64	20,70

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités ainsi que des états financiers annuels audités du FNB. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du FNB.

### Ratios et données supplémentaires

	30 JUIN 2024	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022	31 DÉC. 2021	31 DÉC. 2020	31 DÉC. 2019
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	<b>36 653</b>	36 907	23 739	30 220	12 982	8 282
Nombre de parts en circulation	<b>1 325 000</b>	1 400 000	1 000 000	1 100 000	600 000	400 000
Ratio des frais de gestion (%) <sup>1)</sup>	<b>0,17</b>	0,17	0,17	0,21	0,29	0,29
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou prises en charge (%)	<b>0,17</b>	0,17	0,17	0,21	0,29	0,29
Ratio des frais d'opération (%) <sup>2)</sup>	<b>0,02</b>	0,03	0,01	0,01	0,01	0,01
Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>3)</sup>	<b>27,01</b>	119,61	69,34	20,08	40,13	24,85
Valeur liquidative par part (\$)	<b>27,66</b>	26,36	23,74	27,47	21,64	20,70
Cours de clôture (\$)	<b>27,71</b>	26,37	23,74	27,49	21,79	20,66

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant les taxes applicables, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille et excluant les retenues d'impôt) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opération représente le total des frais de courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du FNB gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le FNB sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un FNB.

### Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés en fonction de la valeur liquidative quotidienne du FNB, au taux annuel indiqué dans le tableau ci-dessous.

SYMBOLE BOURSIER	TAUX ANNUEL DES FRAIS DE GESTION SUR LE MARCHÉ (%)
DRMC	0,15

Les frais s'accumulent quotidiennement et sont généralement payés sur une base mensuelle et, au maximum, trimestriellement.

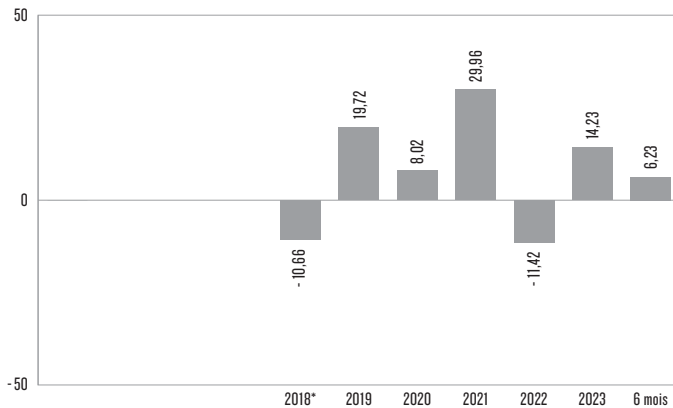
Ces frais de gestion perçus par DGIA sont utilisés pour assurer la gestion du portefeuille, le maintien des systèmes de gestion et du site Web et la prestation de tous les autres services, y compris le marketing et la promotion.

### RENDEMENT PASSÉ

Le graphique suivant présente le rendement passé de ce FNB. Les taux de rendement mentionnés sont : a) les rendements totaux historiques, basés sur les variations de la valeur liquidative par part ; et b) supposent que toutes les distributions ont été réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à la valeur liquidative par part au moment de la distribution au cours de la période présentée. Le réinvestissement des distributions fait croître le rendement. Ce rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat ou de distribution ou des autres frais optionnels, ou de l'impôt sur le revenu à payer par les porteurs de parts qui auraient fait diminuer le rendement. Ce rendement n'est pas indicatif du rendement futur du FNB.

**FNB DESJARDINS IR CANADA TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRMC)**  
(AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR INDICE CANADA FAIBLE EN CO<sub>2</sub>)

**Rendements annuels (%)**



\* Début des opérations le 27 septembre 2018.

Selon la période pendant laquelle le FNB a exercé ses activités, le graphique à barres ci-dessus indiquera, le cas échéant, la performance annuelle du FNB pour chacune des périodes mentionnées et illustrera l'évolution de sa performance d'une année à l'autre. Le graphique indique, sous forme de pourcentage, de combien un placement dans le FNB effectué le premier jour de chaque période aurait augmenté ou diminué au dernier jour de chaque période.

**SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS**

Le FNB ne comportait aucune position vendeur au 30 juin 2024. Le tableau suivant présente les 25 positions les plus importantes (ou toutes les positions si le nombre total de positions est inférieur à 25) du FNB en fonction de leur juste valeur, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative du FNB.

Le présent sommaire du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations en cours dans le portefeuille du FNB. Des mises à jour trimestrielles peuvent être consultées au [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com).

**Répartition de la valeur liquidative (%)**

au 30 juin 2024

**Répartition sectorielle**

Services financiers	31,5
Énergie	18,7
Produits industriels	13,4
Matériaux	12,9
Technologie	8,4
Consommation courante	4,6
Consommation discrétionnaire	3,7
Services publics	3,4
Immobilier	1,5
Communications	1,2
Soins de santé	0,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,4

**Répartition géographique**

Canada	99,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,4

**Les 25 positions principales (acheteur)\***

au 30 juin 2024

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
1. Banque Royale du Canada	6,8
2. Banque Toronto-Dominion	4,4
3. Enbridge	3,9
4. Shopify, Cl. A	3,6
5. Canadian Pacific Kansas City	3,4
6. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2,9
7. Banque de Montréal	2,8
8. Constellation Software	2,7
9. Brookfield Corporation, Cl. A	2,6
10. Banque Scotia	2,6
11. Canadian Natural Resources	2,3
12. Financière Manuvie	2,3
13. TC Énergie	2,3
14. Banque Canadienne Impériale de Commerce	2,0
15. Alimentation Couche-Tard	2,0
16. Mines Agnico Eagle	2,0
17. Wheaton Precious Metals	1,6
18. Pembina Pipeline	1,5
19. Cameco	1,4
20. Financière Sun Life	1,3
21. Franco-Nevada Corporation	1,3
22. Intact Corporation financière	1,3
23. Thomson Reuters	1,3
24. Banque Nationale du Canada	1,2
25. Fairfax Financial Holdings	1,2
<b>Total</b>	<b>60,7</b>

\* Il n'y a aucune position vendeur dans ce FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des opérations effectuées par le FNB. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les FNB Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre représentant ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou le numéro sans frais 1 866 666-1280 ; ou
- en visitant le [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com) ; ou
- par courriel en écrivant au [FNBInfo@desjardins.com](mailto:FNBInfo@desjardins.com) ; ou
- en joignant le service à clientèle des FNB Desjardins  
2, Complexe Desjardins  
Case postale 9000, succursale Desjardins  
Montréal (Québec) H5B 1H5

## AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Certaines informations contenues dans le présent document (les « informations ») proviennent de MSCI Inc. ou de MSCI ESG Research LLC, ou de leurs sociétés affiliées (« MSCI »), ou de fournisseurs d'informations (ensemble, les « parties MSCI ») et peuvent avoir été utilisées pour calculer des scores, des signaux ou d'autres indicateurs, et sont protégées par des droits d'auteur. Les informations sont réservées à un usage interne et ne peuvent être reproduites ou diffusées, en tout ou en partie, sans une autorisation écrite préalable. Les informations ne peuvent pas être utilisées en vue d'une offre d'achat ou de vente, d'une promotion ou d'une recommandation à l'égard de titres, d'instruments ou de produits financiers, d'une stratégie de négociation ou un d'indice, ni ne constituer une telle offre d'achat ou de vente, promotion ou recommandation, et ne doivent pas être considérées comme une indication ou une garantie de rendement futur. Certains fonds peuvent être basés sur des indices MSCI ou liés à de tels indices, et MSCI peut être rémunérée en fonction des actifs sous gestion des fonds ou d'autres mesures. MSCI a établi une barrière d'information entre la recherche sur les indices et certaines informations. Aucune des informations ne peut être utilisée en soi pour déterminer quels titres acheter ou vendre ni quand les acheter ou les vendre. Les informations sont fournies « en l'état », et l'utilisateur assume l'intégralité des risques liés à l'utilisation qu'il peut faire ou permettre de faire des informations. Aucune des parties MSCI ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des informations, et chacune décline expressément toute garantie expresse ou implicite. Aucune des parties MSCI n'est responsable des erreurs ou des omissions liées aux informations contenues dans le présent document, ni des dommages directs, indirects, particuliers, punitifs, consécutifs ou autres (y compris le manque à gagner), même si elle a été informée de l'éventualité de tels dommages.